REFLETS DU SUD
Histoire

Le 24 mai 1925 : ce que le nom « Guerre du Diamant » nous empêche de voir

Arnaud Ransay · 30 octobre 2026

Un nom n’est jamais innocent. Il ne décrit pas, il découpe. Il ne raconte pas, il décide. Et lorsqu’un pays répète pendant cent ans le même nom pour désigner sa propre blessure, il faudrait au moins une fois s’arrêter et demander qui l’a taillé, ce qu’il laisse entrer dans le récit et ce qu’il laisse dehors.

EN BREF

Le 24 mai 1925, au Diamant, des gendarmes tirent sur une foule opposée à l’enlèvement de l’urne électorale. La même journée est marquée par des morts à Ducos et, selon Gilbert Pago, à l’Ajoupa-Bouillon. Cet article interroge ce que l’expression « Guerre du Diamant » fait au récit : la violence coloniale, le contrôle du suffrage et la place laissée aux victimes. Il restitue les noms transmis par la plaque commémorative, en distinguant les faits rapportés, les bilans divergents et les incertitudes documentaires.

Évoquons la scène à partir des récits de cette journée : un dimanche de mai, le scrutin clos, une urne que l’on emporte vers une automobile. Dans le bourg du Diamant, ce 24 mai 1925, le déplacement des suffrages devient un affrontement meurtrier. Nous avons hérité d’un nom pour raconter cela : la Guerre du Diamant. Il figure dans les programmes de commémoration, dans les titres de la presse, dans nos bouches. Il nous semble aller de soi, comme vont de soi les mots que l’on n’a pas toujours le loisir de retourner.

Cet article ne prétend pas raconter mieux ce que d’autres ont raconté avant lui, à commencer par Richard Price, auteur du Bagnard et le Colonel, traduit en français par Sally Price, ou par Armand Nicolas, qui lui a donné sa place dans l’histoire de ce pays. Il pose une autre question, et elle est inconfortable : et si le nom que nous avons reçu faisait lui-même partie du dispositif ? Et si, en commémorant chaque année la Guerre du Diamant, nous reconduisions sans le vouloir l’amputation opérée le soir même ? J’irai jusqu’au bout de cette question, et à la fin nous prononcerons ensemble les dix noms.

I. Ce que le mot « guerre » fait aux morts

Une guerre évoque deux camps, deux camps suggèrent deux forces qui s’affrontent, et cette image peut installer l’idée d’une responsabilité partagée. Voilà ce que le mot risque de déposer dans l’esprit de qui l’entend pour la première fois : un affrontement, donc une symétrie, donc une part de faute pour chacun. Or les récits consultés décrivent des gendarmes tirant sur une foule opposée à l’enlèvement de l’urne. Ils ne décrivent pas deux armées. D’un côté des habitants ; de l’autre, l’appareil d’État. Parler de fusillade plutôt que de guerre n’est donc pas seulement une question de vocabulaire : c’est interroger la justice du récit.

Le mot accomplit donc un travail précis, et ce travail est ancien : il redistribue la faute. Il transforme des victimes en belligérants, il suggère que les morts se sont exposés, qu'ils ont pris un risque, qu'ils sont pour quelque chose dans ce qui leur est arrivé, et il prépare ainsi, sans avoir besoin de rien affirmer, la conclusion que le pouvoir colonial souhaitait voir s'installer : ces gens-là ont cherché ce qui leur est advenu.

Gardons-nous pourtant de la facilité. Je ne dispose d'aucune enquête permettant d'établir qui a forgé ce nom. On sait en revanche que la mémoire locale l'a porté et que la commune le reprend pour commémorer la journée. Prenons cela au sérieux, car pour ceux qui l'ont transmis, « guerre » disait peut-être tout autre chose que ce que nous y entendons aujourd'hui. Il disait peut-être : nous n'avons pas été abattus comme du bétail dans un enclos, nous nous sommes tenus debout devant eux. Il pouvait rendre aux morts une part de combat, une dignité de résistants. Revendiquer une guerre pouvait être une manière de revendiquer d'avoir choisi.

Cette histoire a eu ses historiens, et il faut les nommer. Armand Nicolas lui a consacré une place dans le deuxième volume de son Histoire de la Martinique. Richard Price a interrogé la mémoire du Diamant dans Le Bagnard et le Colonel. Leurs travaux invitent à ne pas traiter la langue populaire comme du folklore, mais comme une matière à examiner. L'expression « faire des élections à la Richard » conserve ainsi la mémoire d'une méthode de gouvernement. Elle inscrit le 24 mai dans une séquence plus large de conflits politiques et sociaux, après la fusillade de Bassignac, à La Trinité, en février 1923. Écrire l'histoire de son pays, ici, c'est aussi rapprocher les blessures que le récit a séparées.

Nous leur devons donc à la fois le récit et l'avertissement, car prendre au sérieux la langue populaire, comme ils l'ont fait, n'a jamais dispensé de l'interroger. Cette dignité contenue dans le mot « guerre », nous n'avons pas à la piétiner ; mais elle a coûté cher. Le mot qui devait grandir les morts a fini par rétrécir l'événement, et il a fait d'une politique d'État une querelle de village.

II. Ce que le mot « Diamant » fait à la carte

Voici le second tranchant, et il coupe plus profond. Le 24 mai 1925, il ne s'est pas seulement passé quelque chose au Diamant.

À Ducos, Charles Zizine et Louis Des Étages, deux élus socialistes, ce dernier maire de Rivière-Salée, cherchent à documenter les conditions du scrutin avec un photographe. Le récit de Gilbert Pago rapporte qu'ils sont abattus par le gendarme Roquet, à très courte distance, une même balle atteignant les deux hommes. Le même historien rapporte qu'à l'Ajoupa-Bouillon une jeune militante lagrosilliériste, Madeleine Cambeilh, est tuée par un tir de gendarmerie. Au Diamant, la journée se termine par une fusillade.

Trois communes, trois moments d'une même journée, une seule autorité coloniale : celle du gouverneur Henri Richard, arrivé en avril 1923, quelques semaines après la fusillade de Bassignac. Deux ans plus tard, la violence de la journée du 24 mai s'étend à plusieurs communes. Et pourtant, dans notre mémoire, il n'y a qu'un lieu.

C'est ici que la querelle des chiffres devient aussi une question de périmètre. Selon les publications, on lit neuf, dix ou douze morts, sans toujours savoir précisément qui est compté. La plaque du Diamant porte dix noms, colonel de Coppens compris : neuf autres personnes y figurent. À cette mémoire locale s'ajoutent les deux élus tués à Ducos et, selon le récit de Gilbert Pago, Madeleine Cambeilh à l'Ajoupa-Bouillon. Mais les divergences des récits ne se réduisent pas toutes à cette addition : certains annoncent douze morts au Diamant même. On ne peut donc pas attribuer mécaniquement chaque nombre à un périmètre unique. Avant de comparer les bilans, il faut demander qui est compté, où et sur quelle source. Cette question engage aussi le

périmètre de notre deuil.

Un nom de commune produit un fait divers local ; une date produit une politique. La langue d'ici l'avait pourtant compris, et elle a laissé cette expression transmise par les récits historiques : « faire des élections à la Richard ». Celle-là ne désigne pas un incident mais un système, une méthode, une manière de gouverner par la fraude et par la troupe. Nous avons donc conservé les deux formules sans voir qu'elles se contredisent : l'une nomme la machine, l'autre l'a réduite à un village.

III. L'urne, ou la souveraineté perdue au trajet

Reste le cœur de l'affaire, celui que le récit dramatique traverse toujours trop vite, pressé d'arriver aux coups de feu.

Le 24 mai est un nouveau scrutin, organisé après l'annulation de celui du 3 mai. Trois semaines plus tard, on revote. S'opposent Hilarion Giscon, ancien maire de la commune, soutenu par les socialistes de Joseph Lagrosillière, et le colonel Maurice de Coppens, officier en retraite, conseiller général et propriétaire de la distillerie de Dizac, soutenu par l'administration. Ce sont des élections municipales ; certaines publications parlent de cantonales, mais les récits de référence les présentent comme municipales.

Puis vient le soir du scrutin, et vient l'ordre. Selon le récit publié par Antilla, l'urne ne sera pas dépouillée au Diamant : elle doit être transportée à Fort-de-France pour y être ouverte au palais du gouverneur.

Arrêtons-nous là, car c'est cette phrase, et non les tirs, qui contient toute la colonie. Personne n'a interdit aux Diamantinois de voter. Le suffrage universel masculin existe depuis 1848, les bureaux ont ouvert, les bulletins ont été glissés, la procédure a été respectée dans sa forme. Le pouvoir colonial n'avait aucun besoin d'abolir le droit de vote : il lui suffisait d'en garder la logistique. Car un vote n'est rien tant qu'il n'est pas compté, et il n'est compté que par quelqu'un, quelque part. Ce quelque part, ce soir-là, c'est le palais de l'homme qui a annulé le premier scrutin, qui a placé des gendarmes dans les mairies, et dont le candidat figure sur le bulletin. L'exécutif colonial se fait juge du scrutin qu'il organise, dans ses propres murs, hors de tout regard.

Les habitants du Diamant l'ont compris immédiatement, et c'est là leur génie politique. Ils ne se sont pas rassemblés pour proclamer un vainqueur, ils ne se sont pas rassemblés pour défendre un homme : ils se sont rassemblés pour empêcher un trajet. Ils avaient saisi ce que nous mettons cent ans à formuler, à savoir que la souveraineté ne réside pas dans le bulletin mais dans sa garde, et qu'un peuple qui vote sans compter n'a pas voté. Le vol ne s'accomplit pas dans l'isoloir, il s'accomplit sur la route.

Ils sont morts dans l'intervalle. Entre le moment où l'on dépose et le moment où l'on dépouille, il y a toujours un espace, quelques mètres, quelques kilomètres, quelques heures, et cet intervalle est exactement la colonie : le lieu où le geste du colonisé est reconnu, puis transporté ailleurs pour y recevoir sa signification. Les récits décrivent une confrontation au moment du départ, puis des tirs de gendarmes sur la foule. Gilbert Pago rapporte que le colonel de Coppens lui-même a été tué par les forces de l'ordre, par erreur. Je ne prétends pas établir ici l'origine du tout premier coup de feu ni l'ordre exact des décès. Que le candidat soutenu par l'administration figure parmi les morts devrait néanmoins nous instruire : le maintien de l'ordre peut emporter jusqu'à ceux qu'il était supposé protéger.

Cette structure n'est pas morte avec le gouverneur Richard. Chaque fois qu'un pays décide ici et fait valider ailleurs, chaque fois qu'un geste posé sur ce sol doit voyager pour acquérir force, le trajet est là. Nous ne parlons plus d'urnes portées à bras d'hommes ; nous parlons toujours de la même chose.

Le non-lieu et la vengeance

Il faut lire la suite d'un seul tenant. Le récit publié par Outremer Memory situe au 12 août 1925 un non-lieu en faveur du gendarme qui a tué Zizine et Des Étages, au motif de la légitime défense. Je n'ai pas consulté la décision originale. Ce récit date du 21 août la tentative de Maurice Des Étages, fils de Louis, contre le gouverneur Richard, à bord du Pellerin de Latouche ; d'autres publications donnent le 22 août. Richard survit. Maurice Des Étages sera acquitté le 4 mai 1926.

Dans la chronologie donnée par Outremer Memory, neuf jours séparent le non-lieu de la tentative contre Richard. Le tireur est resté sans condamnation, puis celui qui a voulu venger ses victimes a été acquitté. Ce rapprochement ne doit pas faire confondre les deux décisions ni masquer l'incertitude d'un jour sur la date de la tentative.

IV. Ceux que le récit laisse dans l'ombre

Faisons l'inventaire des noms que ce récit nous transmet spontanément. Nous connaissons le colonel Maurice de Coppens, Charles Zizine et Louis Des Étages, le gouverneur Henri Richard, Joseph Lagrosillière, Hilarion Giscon et le sculpteur Médard Aribot devenu patrimoine. Les autres morts deviennent souvent un chiffre. L'article d'Antilla intitulé « 10 martyrs de la démocratie » raconte ainsi les événements sans donner les neuf identités civiles du relevé commémoratif. Le problème n'est pas que ces noms soient absolument absents de toute publication : c'est qu'ils circulent beaucoup moins que le bilan.

Je dois dire ici quelque chose qui me coûte, et qui appartient pourtant à la démonstration. En commençant ce travail, j'étais convaincu que ces noms n'existaient plus, qu'ils avaient été perdus dans les registres et dans le silence, et que la seule chose honnête à écrire était l'inventaire de ce manque. Je me trompais. Les noms existent. Ils ont été retrouvés, ils ont été gravés, et depuis le 24 mai 2019 une plaque commémorative les porte dans la commune du Diamant. Si moi qui travaille cette mémoire je l'ignorais, alors le problème n'est plus l'archive : le problème est la transmission.

> Les voici, dans la graphie reprise pour cet article à partir du relevé commémoratif : **Paul Firmin Borrhomée**. **Casimir Galot**. **Henri Joilan**. **Jean Germain Libanus**. **Hector Boniface Matau**. **Joseph Lubin Mathieu**. **Michel Pierron**. **Simon Évariste Saint-Aimé**. **Charles Gustave Sounocadi**. Et, dixième nom, **Maurice de Coppens**. L'index Geneanet de la plaque confirme ces dix identités. Pour les neuf premiers, la chronologie L'émergence d'une conscience martiniquaise indique respectivement : un pêcheur de trente-cinq ans, un cultivateur de trente-deux ans, un cultivateur de vingt-quatre ans, un cultivateur de vingt-neuf ans, un cultivateur de vingt-huit ans, un mécanicien de trente et un ans, un maçon de vingt-huit ans, un cultivateur de trente ans et un cultivateur de cinquante-deux ans. Ces âges et professions sont ceux rapportés par cette chronologie ; ils ne sont pas présentés ici comme vérifiés sur les actes d'état civil.

Regardez cette liste, car elle a une forme et cette forme parle. Dans les données rapportées par la chronologie, six cultivateurs, un pêcheur, un maçon, un mécanicien. Ce ne sont pas des militants abstraits, ce ne sont pas « les électeurs », ce ne sont pas une foule : ce sont des hommes avec un nom, un métier, une place dans la commune. Les données biographiques demandent encore à être recoupées, mais l'incertitude documentaire n'autorise pas à effacer leurs identités.

Voilà pourquoi il fallait écrire cet article. Non pour révéler ce qui serait perdu, mais pour dire ceci : la restitution a eu lieu dans la pierre et elle n'a pas eu lieu dans nos bouches. Six ans après la plaque, au moment même du centenaire, certains récits continuent à privilégier le bilan sur les identités. Graver n'est pas transmettre, et un nom que personne ne prononce reste un nom enterré. Le travail colonial d'effacement ne s'arrête pas à l'archive, il se poursuit dans la circulation, dans ce qui se répète et dans ce qui ne se répète pas. Une commune a fait sa part ; le pays doit encore prendre le relais.

Deux détails, encore, méritent qu'on s'y arrête. Le premier tient à Joseph Lubin Mathieu, que plusieurs récits désignent par sa fonction auprès du colonel plutôt que par son nom. Nommer quelqu'un chauffeur, régisseur ou contremaître ne dispense pas de dire qui il était, et les variantes de ces récits demandent elles aussi à être examinées. Le second détail est plus troublant : le colonel de Coppens figure dans le même relevé commémoratif que les hommes tombés lors de la contestation de l'enlèvement de l'urne. Faut-il s'en réjouir ou s'en inquiéter ? Je ne trancherai pas ici. Je constate seulement que la mémoire communale les réunit et que le périmètre d'une commémoration mérite d'être discuté plutôt que subi.

Reste enfin Madeleine Cambeilh. Gilbert Pago rapporte qu'à l'Ajoupa-Bouillon, cette jeune militante lagrosilliériste a été tuée par un tir de gendarmerie le 24 mai 1925. Son nom n'a pas entièrement disparu : Tropiques Atrium l'a inclus dans un hommage en juin 2025. Mais les sources consultées pour cet article ne permettent pas de restituer sa date de naissance, sa profession ni les circonstances précises de sa mort. Souvenons-nous qu'en 1925, les femmes n'ont pas le droit de vote en France ; ce droit leur sera reconnu en 1944. Madeleine Cambeilh serait donc morte dans un conflit électoral portant sur un droit dont elle était exclue. La question n'est pas de prétendre que personne ne l'a nommée, mais de savoir quelle place nous faisons à son histoire.

V. Le récit avant la balle

Une dernière pièce manque au dispositif, et c'est la plus contemporaine de toutes : le pouvoir de raconter. L'étude de la mémoire du Diamant oblige à interroger les images attachées à la foule, la violence qui lui est prêtée et la place que reçoit sa revendication électorale. Mais faute de citer ici les exemplaires de presse de mai 1925, je m'interdis de restituer mot pour mot une campagne menée avant les tirs. Mon interrogation porte sur la logique du récit : lorsqu'une foule est d'abord décrite comme une menace, sa revendication peut disparaître derrière les gestes qu'on lui attribue.

Comptons donc quatre pouvoirs et non trois. Le pouvoir administratif, qui annule un scrutin et déplace une urne. Le pouvoir économique, que représente le candidat propriétaire de la distillerie. Le pouvoir électoral, que l'on cherche à orienter. Et le pouvoir narratif, qui décide quelles voix sont entendues, quelles identités sont dites et quels morts restent un chiffre. Les recherches de Richard Price ont contribué à rouvrir cette mémoire ; elles n'autorisent pas à affirmer que personne, avant lui, n'avait rendu justice aux victimes. Souvenons-nous-en chaque fois qu'un mouvement populaire est décrit ici avant d'être réprimé.

VI. Commémorer, oui. Mais sous quel nom, et avec quels noms ?

En mai 2025, la commune du Diamant a consacré un mois au centenaire. Des élus, des enseignants, des artistes ont travaillé ; une plaque existe depuis 2019. Je le dis sans condescendance : c'est un travail réel, porté dans la commune. Mais deux gestes peuvent le prolonger, et ils ne coûtent rien.

Le premier est de changer de mot. Dire le 24 mai 1925 : une date et non un village, une journée et non un incident, le périmètre exact de ce qui s'est produit, plusieurs communes, un même pouvoir colonial, une

journée de violence. Et compter tous les morts de ce jour-là, y compris Zizine, y compris Des Étages, y compris Madeleine Cambeilh. Le second est de dire les noms. Ils sont gravés, il suffit de les lire, à chaque commémoration, dans chaque article, dans chaque classe : Borrhomée, Galot, Joilan, Libanus, Matau, Mathieu, Pierron, Saint-Aimé, Sounocadi. Neuf noms, quinze secondes. Tant que nous parlerons des morts sans dire leurs noms, nous laisserons inachevé le travail de la plaque.

Une mémoire ne se transmet pas parce qu'elle est inscrite, elle se transmet parce qu'elle est prononcée. On ne pleure que ce que l'on nomme. Et il reste enfin un travail à poursuivre, celui que je soumets à qui voudra s'en saisir : documenter la vie de Madeleine Cambeilh et donner à son histoire la place qu'elle mérite.

Clôture

Revenons à la scène du début, dix-huit heures, une boîte, une automobile, quelques mètres de terre battue. Ils ne sont pas morts pour un candidat, ils ne sont pas morts pour un parti, ils ne sont pas morts pour un résultat qu'ils n'auraient jamais pu garantir. Ils sont morts pour la distance qui séparait la mairie de la voiture, parce qu'ils avaient compris, avec un siècle d'avance sur nos débats, qu'un peuple ne perd pas sa souveraineté le jour où on lui retire le droit de voter, mais le jour où l'on emporte l'urne ailleurs.

Selon la chronologie consultée, Henri Joilan avait vingt-quatre ans. Il était cultivateur. Son nom mérite d'être prononcé.

Sources et notes

Cet article propose une lecture critique de la dénomination « Guerre du Diamant ». Il distingue les faits rapportés par les publications citées, les incertitudes documentaires et l'interprétation de l'auteur. Les ouvrages de Richard Price, Le Bagnard et le Colonel, traduit par Sally Price (Vents d'ailleurs, réédition 2016), et d'Armand Nicolas, Histoire de la Martinique, tome 2, sont les références historiographiques mentionnées dans le texte source ; ils n'ont pas été relus intégralement pour cette vérification. Les contrôles ont porté sur les publications accessibles de Gilbert Pago, Tropiques Atrium, Geneanet, la chronologie hébergée sur EFGwrites, Antilla, Madinin'Art, France-Antilles et Outremer Memory, ainsi que sur une publication scientifique de Richard Price et la notice patrimoniale du ministère de la Culture. Cette vérification n'est pas une enquête exhaustive dans les archives.

Les dix noms sont confirmés par l'index Geneanet de la plaque commémorative du Diamant, relevé n°12199820. La photographie originale de cette plaque n'a pas été inspectée lors de cette vérification. La chronologie L'émergence d'une conscience martiniquaise, version de mars 2022, fournit des âges et des professions, mais sa liste comporte une apparente répétition de Saint-Aimé et une formulation ambiguë sur le colonel et son chauffeur. Je distingue donc les identités du relevé et les données biographiques rapportées par cette chronologie, sans prétendre avoir vérifié ces dernières sur les actes d'état civil. Les années de naissance et les surnoms non recoupés ne sont pas repris dans cette version.

Sur le bilan, les publications consultées donnent des chiffres divergents. Les dix noms de la plaque constituent le périmètre mémoriel retenu ici pour le Diamant ; ils ne suffisent pas à résoudre toutes les contradictions entre récits. Les victimes de Ducos et la mort rapportée à l'Ajoupa-Bouillon doivent être distinguées de ce relevé local. Sur le scrutin, je retiens des élections municipales reprises après l'annulation du vote du 3 mai, sans assimiler automatiquement ce nouveau scrutin à un second tour. Sur Joseph Lubin Mathieu, les fonctions de chauffeur, régisseur ou contremaître varient selon les récits. Sur Madeleine Cambeilh, je m'appuie sur le récit de Gilbert Pago ; son nom figure également dans le programme d'un hommage de Tropiques Atrium en juin 2025. Je ne présente pas ces deux publications comme deux témoignages indépendants sur les circonstances de sa mort. Sa biographie reste à documenter. Sur l'affaire Des Étages, j'attribue le non-lieu au récit d'Outremer Memory, sans avoir consulté la décision judiciaire originale ; la tentative contre Richard est datée du 21 ou du 22 août selon les publications. Sur Médard Aribot, la notice patrimoniale du ministère de la Culture retient une condamnation pour vols et larcins en 1932. La tradition reliant son bagne au buste du colonel constitue un récit mémoriel, et ne doit pas être présentée comme la motivation établie du jugement.

Corrections, compléments et précisions sur ces identités peuvent m’être adressés à contactrefletsdusud@gmail.com : je les publierai.

Références accessibles

- Gilbert Pago, « Il y a 100 ans : le massacre colonial du terrifiant 24 mai 1925 », 14 juin 2025
- Tropiques Atrium, programme de la conférence Gilbert Pago, 14 juin 2025
- Geneanet, relevé des dix noms de la plaque commémorative du Diamant, n°12199820
- L’émergence d’une conscience martiniquaise, chronologie, version de mars 2022, page 6
- Antilla, « Le 24 mai 1925 : 10 martyrs de la démocratie au Diamant », 8 mai 2024
- Jean Samblé, « La Guerre du Diamant : une tragédie politique oubliée », 21 mai 2025
- France-Antilles, « Le cri enfoui de la terre du Diamant », 24 avril 2026, date de la plaque dans la légende
- Chantal Charles-Alfred, « Charles Zizine », Outremer Memory, 1er janvier 2021
- Frantz Édouard, « Louis Des Étages assassiné il y a 90 ans », 23 mai 2015
- Richard Price, « Médard Meets Mighty Mouse », New West Indian Guide, 2017, attribution bibliographique du livre
- Ministère de la Culture, buste du colonel de Coppens, notice Palissy PM97200078

Arnaud Ransay